

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2019

Le Maire a commencé la séance en soumettant une question diverse, l'Association Morlaix Elevage Lanmeur a sollicité une subvention pour le comice du 30 juin 2019 : 100€ lui ont été alloués.

1- Signature de la convention avec les bénévoles et fixation des tarifs d'entrée

Le projet de rénovation du musée touche à sa fin, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de signer la convention qui lie la Commune aux Bénévoles du Musée et fixer les tarifs des entrées comme suit :

- Tarif normal : 3€
- Animations du mercredi : 3€50
- Gratuit pour les moins de 12 ans
- Tarif groupe : adultes 2€50 – enfant 2€

Monsieur le Maire a indiqué qu'une réception de travaux était prévue aux alentours du 10 juin et qu'un candidat avait été retenu pour tenir le bar-restauration rapide.

2- Maison des assistantes maternelles : procédure adaptée et décision modificative

La procédure adaptée sera lancée dès que le permis de construire sera déposé dans les jours à venir. L'estimatif des travaux et les frais annexes tiennent dans l'enveloppe des 400 000€ H.T. prévus

Le Maire en profite pour annoncer que la Commune a obtenu pour ce projet :

Conseil Régional :	90 000€
Morlaix Communauté :	40 000€

Afin d'amoindrir l'emprunt initial, il propose donc de réaliser la décision modificative suivante :

<u>Recettes d'Investissement</u> :	1641	- 130 000
	1312	+ 90 000
	1327	+ 40 000

3- Désignation du Représentant au sein de la commission thématique « eau » à MORLAIX COMMUNAUTE : Monsieur Jérémy LAINE

4 -Echange de terrains à Pont-Pren

Monsieur le Maire propose d'échanger le lot N° 12 dans le lotissement de Pont-Pren cadastré C N°1450 d'une superficie de 574 m2 au prix de 36€50 TTC le m2 contre le terrain de Madame Aurélie JEGADEN dans le même secteur cadastré C N° 975 d'une superficie de 1476 m2 au prix d'environ 14€20 le m2 (en raison arrondi).

Il indique que la proximité du hangar communal est un atout pour la commune

Monsieur le Maire explique que cet échange se fera sans soulte chaque lot étant évalué à la même valeur soit 20 951 euros. Les frais de rédaction de l'acte authentique pardevant Maître BERROU GORIOUX, notaire à PLOUGASNOU, seront à la charge exclusive de Madame Aurélie JEGADEN.

5- Quartier de Runabat : demande de subventions pour les études

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de solliciter les subventions suivantes pour les études :

- Auprès de l'EPF
- Auprès de MORLAIX COMMUNAUTE

Le montant des études est estimé à 25 000 € H.T.

Le Maire en a profité pour expliquer que 6 cabinets (généralement composés urbaniste – aménageur – géomètre – spécialiste vrd - paysagiste) avaient répondu à l'avis d'appel à la concurrence : 3 ont été écartés et 3 seront auditionnés le mercredi 15 mai.

6- Quartier de Runabat : demande de subvention pour les travaux

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de solliciter le fonds de concours d'appui au développement territorial auprès de MORLAIX COMMUNAUTE pour les travaux car il s'agit d'une opération lourde de rénovation urbaine à vocation d'habitat.

L'ensemble de l'opération est estimée à 700 000 € H.T.

- 200 000 € pour l'acquisition foncière
- 500 000 € pour l'aménagement

Le Maire a insisté sur le fait que cette subvention doit être demandée avant fin 2019 car elle n'existera plus au-delà. Il s'agit là uniquement d'une estimation sur plusieurs années pour la demande de subvention et le projet fera l'objet de consultations publiques.

7- Avenants ar Vagajenn

1-Avenant N°2 DILASSER Lot N°3 Charpente Bois Bardage

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un avenant N°2 de 3 480€ H.T. est nécessaire pour la fourniture et la pose de bardage CT TEBOPIN en doublage des murs extérieurs dans la salle d'exposition permanente.

2-Avenant N°1 2.44 Lot N°5 SERRURERIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un avenant négatif N°1 de 531€ H.T. s'explique par la suppression des supports de la rampe PMR et par la modification et ajout de garde-corps.

3-Avenant N°1 MORVAN ET DANIEL Lot N°6 plomberie –électricité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un avenant de 513€92H.T. est nécessaire pour satisfaire la demande des bénévoles pour la fourniture et la pose d'un évier dans le local technique

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité